



CSNP DU 23 SEPTEMBRE 2020

DÉCLARATION PRÉALABLE FO SUR L'APPLICATION DU STATUT DES IEG

Monsieur (ou Madame) le (la) Président(e),

Comme vous le savez, la période de l'été est souvent celle propice à tous les mauvais coups au plan social.

Cet été n'a malheureusement pas échappé à la règle.

En effet, la Direction d'EDF puis celle d'Enedis, ont décidé de violer les dispositions de la circulaire Pers. 285 sur les modalités de déplacement professionnel en train en imposant le passage généralisé en seconde classe.

Il s'agit là en réalité d'une grossière manœuvre. L'enjeu économique est évidemment très faible pour EDF mais les conséquences concrètes pour les salariés concernés seront, elles, bien là.

Surtout, l'objectif caché de cette manœuvre est bien de créer un précédent en permettant aux principaux employeurs de la branche, EDF et Enedis de modifier à leur guise les Pers, prolongement incontournable de notre Statut. C'est bien cela qui est l'enjeu !

Cette manœuvre est pourtant directement contraire à la loi du 10 février 2000 et à l'article L. 161-4 du Code de l'Énergie, qui est on ne peut plus clair :

« Des dispositions stipulées par accord professionnel se substituent, sous réserve que l'accord soit étendu dans les conditions fixées à l'article L.161-2, à toute mesure prise, avant le 11 février 2000, par Électricité de France ou par Gaz de France, en exécution du statut national du personnel des industries électriques et gazières ».

Ainsi, le texte prévoit bien que les Pers, N ou DP en vigueur prises en application du Statut avant la loi de 2000, **ne peuvent être remplacées que par un accord de branche étendu.**

Cela ne signifie pas que ces modifications soient nécessairement positives. FO a notamment refusé de signer l'accord sur les services actifs en 2010 ou plus récemment l'accord sur les droits familiaux. Mais il y avait bien là un accord de branche étendu comme le prescrit la loi.

Avec la décision du COMEX d'EDF, c'est bien d'une violation de la loi dont il s'agit !

Face à cette attaque sans précédent, le Ministère nous a indiqué dans une réunion préparatoire que le Gouvernement allait demander l'avis du Conseil d'État pour dire le droit.

Mais, Madame, Monsieur, le droit est connu ! Cela fait 20 ans qu'il a été appliqué sans problèmes et tout refus du Ministère de trancher, alors que la CSNP est chargée de veiller à l'application du Statut serait contraire elle-même à la loi.

Pourquoi vouloir s'abriter derrière le Conseil d'État, qui n'a jamais été connu pour avoir une fibre sociale ?

Alors que le Gouvernement avait félicité les électriciens et gaziers pour leur contribution efficace durant la pandémie, voilà comment aujourd'hui ils sont remerciés !

En réalité, on voit bien que derrière ce dossier, Gouvernement et EDF manœuvrent de concert pour organiser la disparition selon leur bon vouloir des quelques 700 Pers encore applicables.

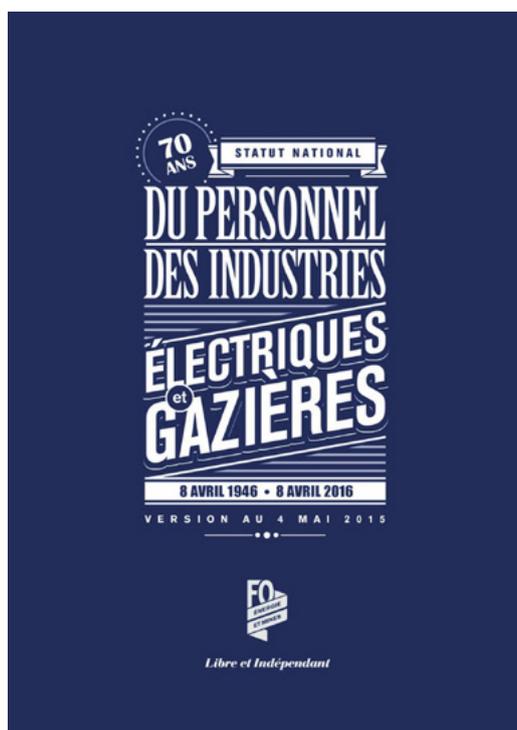
Nous sommes à un moment historique.

Laisser faire, c'est donner le feu vert aux directions et au Gouvernement pour démanteler notre Statut.

Il ne s'agit pas seulement là d'une question sur des modalités de transport, il s'agit bel et bien là de l'avenir de nos garanties sociales car **que deviendrait notre Statut sans les Pers qui le complètent et l'accompagnent ?**

C'est pourquoi, devant l'attitude d'EDF et la passivité complice du Ministère, nous sommes contraints de saisir la justice !

Agir pour ne pas subir !



AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org